

# LA CREATION PAR LE PATIENT DE SON DMP : POURQUOI ? COMMENT ?



MGEN est partenaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pilotée par la CNAM.  
Un engagement important dans le déploiement du DMP.

3 leviers d'action :

- Le plan de communication national,
- L'accompagnement des assurés sociaux,
- La mobilisation du Réseau de MGEN.

# LA CREATION PAR LE PATIENT DE SON DMP : POURQUOI ? COMMENT ?



Un déploiement opérationnel qui s'appuie sur plusieurs supports :

- L' accueil physique dans les Sections Départementales de MGEN et les établissements sanitaires et sociaux,
- Le portail dédié au DMP,
- Les plateformes téléphoniques de MGEN.

# LA CREATION PAR LE PATIENT DE SON DMP : POURQUOI ? COMMENT ?



Dans le département, un rôle proactif des Sections de MGEN avec :

- L'accompagnement des assurés/adhérents au sein des accueils physiques,
- Une formation adaptée de nos collaborateurs,
- Une écoute particulière pour les publics en situation de fragilité.